



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16/04/2025
N°377

Stratégie nationale hydrogène (SNH II) : Le Gouvernement publie sa mise à jour

A l'occasion du Comité interministériel de l'Innovation, qui s'est tenu le 10 avril 2025 au Centre Georges Pompidou, le Premier ministre a annoncé l'actualisation de la Stratégie nationale hydrogène. Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Energie et Philippe Tabarot, ministre chargé des Transports, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, présentent aujourd'hui la Stratégie nationale hydrogène révisée et adaptée aux enjeux de la filière.

Lancée en 2020, la Stratégie nationale hydrogène définit des objectifs de développement de l'hydrogène bas-carbone au service des souverainetés énergétique et industrielle de la France. Cette révision prend acte des évolutions structurantes intervenues ces cinq dernières années sur une chaîne de valeur clé pour la réduction des émissions de dioxyde de carbone d'un ensemble d'industries lourdes et de modes de transports fortement émetteurs.

Bilan de la stratégie hydrogène française depuis 2020

Cinq ans après le lancement de sa stratégie initiale, l'Etat a soutenu plus de 150 projets concernant l'hydrogène, notamment avec France 2030, qui permettront le développement, d'ici 2030, de 8000 emplois directs. Le soutien de projets structurants sur l'ensemble de la chaîne de valeur des équipementiers permettra d'assurer d'ici 2030 l'installation sur le territoire d'usines de production d'hydrogène à Fos-sur-Mer, dans la Vallée de la Chimie et autour du Havre-Estuaire de la Seine. **La mise en œuvre du Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC) pour l'hydrogène** a permis le déploiement sur le territoire d'une vingtaine de projets structurants dans les équipements (gigafoctories d'électrolyseurs, de piles à combustible, de réservoirs hydrogène) et de premières productions conséquentes d'hydrogène pour différents usages industriels (pétrochimie, ammoniac, etc.). **La stratégie déployée par le gouvernement couvre tout le spectre de la R&D fondamentale jusqu'à l'industrialisation.**

Si les premiers résultats montrent un potentiel prometteur pour la filière, la mise en œuvre des solutions de **réduction des émissions de dioxyde de carbone** par l'hydrogène prend du temps. La filière gagne progressivement en maturité technologique et économique, lesquelles sont nécessaires pour un déploiement massif des solutions hydrogène. Dans le même temps, la filière est confrontée à plusieurs évolutions structurelles, notamment la concurrence internationale et les avancées rapides d'autres modes de décarbonation.

De nouvelles orientations pour adapter la stratégie hydrogène dans un contexte nouveau

L'État adapte son action en révisant sa stratégie nationale hydrogène afin de capitaliser sur les apprentissages des dernières années et de poursuivre le développement de la filière, qui achève une première phase de maturité sur la base des actions lancées en 2020. Dans ce cadre les nouvelles orientations portent sur :

- **Un lissage des objectifs d'installation d'électrolyse sur le territoire sur le temps long, avec jusqu'à 4,5 GW visés pour 2030 et un nouvel objectif de 8 GW installés en 2035** en raison du décalage prévisible du marché et du temps de développement technologique encore nécessaire.
- **La maîtrise de l'ensemble des équipements de l'hydrogène et de ses technologies sur toute la chaîne de valeur**, en continuant à assurer l'industrialisation des projets précédemment soutenus et en renforçant l'intégration de l'écosystème autour des industriels français.
- **Le déploiement en France d'infrastructures de transport de l'hydrogène bas-carbone au sein des hubs hydrogène.** Le développement d'un réseau « intra-hubs » est prioritaire pour connecter les producteurs et consommateurs, notamment pour les hubs de Fos-sur-Mer, Havre-Estuaire de la Seine, de la Vallée de la chimie, et pour leur connexion aux capacités de stockage.
- **La garantie des conditions cadres nécessaires au développement de la filière hydrogène française**, en matière d'accès aux compétences, d'accès au foncier, de délais des procédures, de développement d'un cadre réglementaire complet, lisible et stable, ou encore de raccordement électrique. Pour ce dernier, il s'appuiera sur les dispositifs introduits par la loi APER.

Concrètement, l'Etat adopte plusieurs mesures pour poursuivre ses efforts précédemment engagés :

- **Un mécanisme de soutien à la production d'hydrogène bas-carbone de 4 Md€ est mis en place pour sécuriser sur 15 ans la compétitivité** de l'hydrogène bas-carbone par rapport à l'hydrogène fossile.
- **La relance de l'Appel à Projets « Briques Technologiques de l'Hydrogène IDH2 »** opéré par l'ADEME pour le compte de l'État permettra de poursuivre le soutien au développement de certains éléments critiques des technologies de l'hydrogène.
- **Un nouvel appel à projets pour le déploiement des véhicules utilitaires hydrogène** a été annoncé simultanément à la révision de la stratégie hydrogène. A travers un soutien à l'achat de véhicules utilitaires légers en 2025, il s'agit de favoriser le développement technologique de piles à combustible et des réservoirs.
- **Des mesures de soutien aux études des projets de carburants de synthèse sont également annoncées. L'ambition de la France est de faire émerger d'ici 2030 des premières productions industrielles de carburants de synthèse pour l'aérien et le maritime.** A l'occasion du Conseil interministériel de l'innovation le 10 avril, l'Etat a annoncé les résultats de son Appel à Projets Carburant Aériens Durables (CARB AERO) pour permettre l'émergence sur le territoire de cette solution, via le financement d'études d'ingénierie.

L'Etat réaffirme son engagement et annonce le soutien de projets structurants pour la filière :

Décarbonation de l'industrie et de l'énergie : L'Etat a annoncé le soutien à deux nouveaux projets clé de décarbonation, lesquels bénéficient d'aides publiques dans le cadre du PIIEC Hydrogène : « Green Horizon » (Lhyfe/Yara) pour l'ammoniac, et « Masshyla » (Total/Engie) pour la raffinerie.

Développement de la chaîne de valeur : Un nouveau projet est soutenu dans le cadre du PIIEC, porté par l'équipementier Gen-Hy, qui industrialisera à Allenjoie (Doubs) sa technologie de rupture des membranes échangeuses d'anion (MEA) pour les électrolyseurs, afin de produire de l'hydrogène bas-carbone.

Mobilités à hydrogène : Les lauréats de l'Appel à Projets « Carburants Aériens Durables » (CARB AERO) de France 2030 ont été annoncés.

Formation aux compétences : en Bourgogne Franche Comté, le projet « Ecole H2 » propose de développer et de structurer les 90 formations qui délivrent déjà des enseignements sur l'hydrogène. Ce projet est soutenu par France 2030 à hauteur de 6 M€ pour un montant total d'investissement de 14,9 M€.

[Retrouvez ici la Stratégie nationale hydrogène révisée \(SNH2\)](#)

Contacts presse :

Cabinet de Marc Ferracci : 01 53 18 46 19 - presse@cabinets.industries.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : 01 40 81 86 16 – presse.apr@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Philippe Tabarot : presse.mt@transports.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Direction générale de l'Energie et du Climat : 01 40 81 78 86

A propos du plan d'investissement France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition :** transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur :** 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

- ✓ **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030%20> | @SGPI_avenir

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines -énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... -nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.